

MBU ne LETANG NTWA ME ZO
Bernard-Claude
Bâtonnier National Honoraire
« Honor - Labor - Probita »

AR

MINISTERE DE L'EMPLOI
TRAVAIL ET PREVOYANCE SOCIALE
RECEPTION COURRIER
Reçu le : 03 OCT 2023
N° Enreg. : 3867
Signature : [Signature]



**Avocat à la Cour de Cassation
et au Conseil d'Etat de la R.D.C**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
Date : 02 OCT 2023
N° d'Enregist. : 2621
[Signature]
PREMIER MINISTRE

Kinshasa, le 27/09/2023

N° 520 /CAB/MNL/MD/D.037/2023

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;
Palais de la Nation
(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Hôtel du Gouvernement
(Avec l'expression de ma haute considération)
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre de l'Intérieur et Sécurité
A KINSHASA/LINGWALA
- ✓ Son Excellence Monsieur le Vice-Ministre des Affaires Etrangères
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale
- ✓ Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances
- ✓ Son Excellence Madame la Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale
- Monsieur l'Administrateur Principal, Chef du Département Intérieur de l'ANR
- Monsieur l'Administrateur Principal du Département Extérieur de l'ANR

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
COOPERATION INTERNATIONALE ET FRANCOPHONE
Reçu : 02/10/23
N° Enregistrement :
SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES ETRANGERES

CABINET DU MINISTRE
DE LA JUSTICE
REÇU LE : 03 OCT 2023
N° D'ENREG. : 15444
OBSERVATION : [Signature]

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
03 OCT 2023
Paraphe : [Signature]
Enregistrement :
DIRECTION DU PROTOCOLE D'ETAT

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET CONTENTIEUX
POUR RECEPTION
Date : 03/10/2023
Reçu par : [Signature]
N° :
Signature : [Signature]

- Monsieur l'Administrateur Général de l'ANR
- ✓ Monsieur le Secrétaire Général des Affaires Etrangères
- ✓ Monsieur le Directeur National du Protocole d'Etat
- ✓ Madame le Chef de la Direction Juridique et Contentieux

(Tous) A KINSHASA/GOMBE

A Son Excellence Monsieur le Vice-Premier
Ministre, Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération Internationale
A KINSHASA/GOMBE

Concerne : **Appel à votre Ministère par le collectif des 686 Ex-Travailleurs de la MARSAVCO pour l'Exécution du Décret 011/17 du 06 Avril 2011 de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement validé par l'Arrêt de la Cour Suprême de Justice R.A. 1271, (Paiement de 20.878.090 USD).**

Excellence,

Subsidiairement à vos lettres n° **130/131/1312/0379/2023** du 20 Avril 2023, désignation de vos Experts à la Commission Mixte du Gouvernement, Réf. : n°**130/0892/JN/2023** du 19 Juin 2023, m'adressée, ainsi qu'à la lettre n°**130/131.2/00138/2020** invitations de la Primature, Ministère de la Justice, Ministère des Droits Humains, Ministère du Travail, Ministère de l'Economie, Département de la Sécurité Extérieure de l'ANR, Interpol et Inspection Générale du Travail pour trouver une solution idoine à ce dossier qui a trop duré, je tiens à vous préciser ce qui suit :

Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, comme vous le savez, ce dossier est également traité à la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement/Afrique de l'Ouest et Centrale de la Commission Européenne sous référence n° **Devco.e/dir/2018/2793** du 16 Mai 2018.

M

C'est ainsi que le NCP/OCDE Pays-Bas a convoqué une réunion par vision conférence ce Mercredi **27 Septembre 2023** à **l'Ambassade de Pays-Bas** à Kinshasa/Gombe de 09h00' à 10h45' dont les parties ASBL ATUMA qui regroupe les 686 Ex-Agents MARSAVCO assisté par leurs Conseils, MARSAVCO Unilever assistée de leurs Conseils, le Bureau de l'O.C.D.E. et les Ministère des Affaires Etrangères ainsi que le Ministère du Commerce Extérieur du Pays et le Groupe Unilever Londres Maison-Mère de la Société MARSAVCO et ses Conseils. C'est au cours de cette réunion que la Direction d'Unilever Londres a reconnue qu'elle avait transférée 10.000.0000 USD (dollars américains dix millions), pour payer les 686 Ex-Agents MARSAVCO et ce depuis 2001, mais que jusqu'à ce jour cette somme n'a jamais été remise aux ayants droit.

Excellence, juste après cette grande réunion, il nous a été recommandé par l'Ambassade des Pays-Bas à Kinshasa et l'O.C.D.E. de Pays-Bas l'implication de votre autorité ,ainsi que le Secrétariat Général des Affaires Etrangères, la Direction Juridique & Contentieux de transmettre avec instructions fermes à l'endroit de notre Ambassadeur à poste dans le Benelux (Belgique) pour les dispositions utiles dans le volet des préjudices subis par les 686 Familles congolaises Ex-Agents de la MARSAVCO depuis 23 années pour que justice leur soit faite.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, l'expression de ma haute considération.

Pour 686 Ex-Agents MARSAVCO/ATUMA
Leur Conseil,

Bâtonnier National H. MBU né LETANG

Avocat à la Cour de cassation

Et au Conseil d'Etat



Annexe : 4.